

Compte rendu de la treizième réunion extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La treizième réunion extraordinaire a eu lieu le lundi 3 janvier 2022 à 16h00 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC), en visioconférence

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Point crise sanitaire COVID et télétravail :

Pour rappel, le nouveau protocole sanitaire au 3 janvier 2022, diffusé à l'ensemble des collaborateurs ce midi par le CSE précise notamment: « Dans les circonstances actuelles de circulation élevée du virus et de l'apparition du variant omicron, les employeurs fixent à compter du 3 janvier et pour une durée de trois semaines, un nombre minimal de 3 jours de télétravail par semaine, pour les postes qui le permettent. Lorsque l'organisation du travail et la situation des salariés le permettent, ce nombre peut être porté à quatre jours par semaine »

Pascal LANDREAT nous indique d'entrée sa volonté de trouver un accord équilibré pour le bien des salariés et de la société, dans la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, puis dans un second temps être ouvert à un accord plus général hors contexte COVID.

Il nous avait précédemment conviés le matin même à 11h00 à une réunion avec les membres du CODIR afin que ceux-ci puissent étudier la situation avec les salariés, et définir en fonction des besoins des services et des contraintes de chacun un planning adapté.

Pascal LANDREAT nous rappelle sa volonté de ne pas imposer bêtement une règle qui serait inadaptée à certains et faire confiance aux différents responsables pour l'organisation.

Il nous précise également qu'il souhaiterait que l'encadrement puisse être présent en même temps une journée par semaine afin de faciliter la communication et nous propose le mardi.

Compte tenu de tous ces éléments, le planning de présence que nous avons mis en place lors de la crise précédente va être mis à jour par Mathilde et diffusé.

Il est également rappelé que certains salariés avaient émis le vœu de ne pas télétravailler lors des crises précédentes compte tenu de certains paramètres tels qu'une connexion internet limitée par exemple.

Cette possibilité restera, pour les cas qui le nécessitent, suivant examen des situations.

Il est également évoqué le fait que le gouvernement demande aux entreprises de sensibiliser les salariés au téléchargement et à l'utilisation de l'application « TousAntiCovid »

En ce qui concerne la prise de repas à la cafétéria, la distanciation maximale doit être remise en place et il ne faudra pas plus d'une personne par table. Et une distance minimale de 1 m entre les personnes mangeant « au bar ». Il est rappelé que la possibilité de prendre ses repas dans son bureau doit être privilégiée quand c'est possible.

Mathilde, notre référente COVID, diffusera un document de rappel des consignes mises à jour.

Le CSE interroge sur la réparation de la VMC double-flux à priori en cours. Ce point devra être vérifié rapidement.

Des détecteurs de CO2, moniteurs de la qualité de l'air intérieur, ont été mis en place en salle de réunion, métrologie, et nous allons en remettre un au service commercial. Si d'autres besoins sont exprimés, ils seront étudiés.

En ce qui concerne les indemnités de télétravail, les indemnités précédentes de 20€ (10€ pour les commerciaux) seront réactualisées pro rata temporis (par exemple 20€ pour 4 semaines correspondant à 15€ pour 3 semaines)

En ce qui concerne les commerciaux, Christophe nous précise que, de fait, ils sont déjà en situation de télétravail. Il ajoute que pour l'instant les rendez-vous clients sont toujours possibles, même s'il est probable que les restrictions contribuent à leur diminution.

Le CSE rappelle que l'esprit de toutes ces mesures est destiné à minorer les flux et le brassage de personnes et de limiter ainsi les risques de propagation de l'épidémie.

La direction nous précise enfin que le télétravail reste du travail, et que tout le monde doit rester disponible et actif pendant ces horaires.

2- Questions diverses :

Départ de Vincent PALFRAY

La direction nous précise qu'une procédure est en cours, et que pour le moment elle ne peut nous en dire plus.

Le CSE attire l'attention de la direction sur le fait que le CSE aurait dû être mis au courant au travers d'une réunion exceptionnelle, et que donc les procédures légales n'ont pas été respectées.

Le CSE rappelle l'importance du dialogue social et le respect des lois, sous peine de nullité des décisions prises.

De plus, le CSE rappelle qu'il a toujours fonctionné en toute transparence avec l'ancienne direction et qu'il ne faudrait pas que cette transparence tourne à l'opacité.

Outre la forme, le CSE précise une incompréhension totale des salariés, qui sont partis fin décembre après avoir fait de nombreux efforts et avaient le sentiment du devoir accompli, d'avoir participé collectivement à un chiffre d'affaires important, d'avoir un cap clair pour le futur.

Mais qui sont revenus le 3 janvier pour découvrir que le Directeur Général avait été démis de ses fonctions sans préambule et sans justification.

Le CSE précise que certains salariés s'inquiètent pour leur emploi et craignent que ce genre de pratique ne les concernent sous peu.

Nous sommes clairement passés d'une situation positive avec des perspectives claires en fin d'année, à une situation anxiogène et sans visibilité en quelques jours.

Pascal LANDREAT nous précise sa volonté de développer et d'assurer la pérennité de la société. En ce qui concerne le développement stratégique il ajoute qu'au modèle de fond que nous connaissons depuis de

nombreuses années, il conviendra de cibler le développement de nouveaux produits, de nouveaux clients, de nouveaux modes commerciaux.

En ce qui concerne le départ de Vincent PALFRAY, il sera répondu à nos interrogations le moment venu.

Il ajoute que nous devons gérer l'urgence, la vie continue et la société doit rebondir. La société doit non seulement continuer à vivre mais doit se développer, ce qui est l'objectif. Il nous faut anticiper une stratégie afin de réaliser des marges supérieures.

Le CSE pose également la question du temps que pourra consacrer Pascal LANDREAT à DISTRAME compte tenu de ses autres responsabilités.

Pascal LANDREAT nous répond qu'il sera présent quotidiennement au siège et que de nombreux maires sont également chefs d'entreprises et cumulent ces fonctions.

Il termine en rappelant qu'il connaît DISTRAME depuis de nombreuses années, qu'il était membre de l'AFDET avec Michel VIGNAL et qu'ensemble ils avaient été moteurs et précurseurs sur de nombreux sujets liés à l'enseignement technique.

La réunion a pris fin à 17h15